

Conseil de Ligue

Réunion du lundi 11 septembre 2017 à 19h à Villeurbanne

Président BARBET Bernard

Président délégué MILVAQUE Jean-Claude

Présents ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, AURIAC Claude, BEGON Yves, BELISSANT Patrick, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisssem, JANNET Jean-François, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LUC Eric, MARCE Christian, MEYER Arsène, MICHALLET Paul, MORNAND André, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PRAT Roger, SAEZ Gérard, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCHELLO Serge

Assistent COQUET Méline, DEFAY Richard, Di IORIO Sylvie, JANICK Louis (représentant de MUFFAT-JOLY Michel), SEUX Roland

Excusés JUILLARD Stéphane, MUFFAT-JOLY Michel, RAYMOND Didier, RAYMOND Jacques

-----o---oOo---o-----

ORDRE DU JOUR

1. Les informations du Président (B. Barbet).
2. Approbation du compte-rendu du PV du Conseil de Ligue du 12 juillet 2017.
3. Les commissions (B. Barbet).
 - a. Propositions de composition pour celles qui n'ont pas été présentées et/ou validées le 12 juillet 2017.
 - b. Validation de propositions de modifications (compléments, retraits et/ou changements).
4. Le fonctionnement de la LAuRAFoot (R. Defay – B. Barbet) :
 - a. Débriefing sur le séminaire « Départements – Pôles ».
 - b. Les commissions :
 - i. Visioconférence.
 - ii. Téléconférence.
5. Les compétences déléguées au Bureau Plénier (B. Barbet).
6. Débriefing sur le séminaire du Collège des Présidents (B. Barbet – JC. Milvaque).
7. Dossiers juridiques (M. Coquet – R. Defay – B. Barbet).
8. Questions et points divers.

Gérard SAEZ : Candidature de médecin fédéral, avec avis favorable :

Dr Julien PETIT, Centre de Consultation du Genevois, 17, Av. Pierre Mendes France, 74100 ANNEMASSE

Raymond FOURNEL : club US Monistrolienne : Matches de jeunes.

Roger PRAT : club Ent. Nord-Lozère qui a engagé une équipe réserve en Lozère après nous avoir avisés qu'il manquait de joueurs.

Patrick BELISSANT : Remise régionale du Label Jeunes FFF le Samedi 21 Octobre 2017 : District 01 et/ou 43.

André CHAMPEIL : la désignation d'arbitre du Puy de Dôme pour faire la touche en R3 pose problème car c'est au détriment des clubs qui font l'effort de fournir des arbitres au niveau du statut de l'arbitrage et qui vont se retrouver sans officiel.

André MORNAND : carte de membre de la LAuRAFoot, pour assister aux rencontres sur le territoire de la Ligue et pouvoir prouver être Officiel autour d'un terrain si besoin, les compétitions ayant commencé.

Yves BEGON : Règlement des jeunes ex-Auvergne pour approbation.
Critères pour déterminer un club en inactivité partielle (au niveau des catégories de jeunes).

-----o---oOo---o-----

Ouverture par le Président Bernard BARBET :

« Pour ce Conseil de Ligue de rentrée de la saison 2017-2018, je présente les excuses de Michel MUFFAT-JOLY, représenté par Janick LOUIS, Stéphane JUILLARD, Jacques RAYMOND et Didier RAYMOND.

Je renouvelle les condoléances de la LAuRAFoot à la famille REY et au club de l'AS Lac Bleu, suite au décès de Monsieur Jean-Claude REY, ancien Président du club et à la famille de Victor HERNANDEZ, ancien joueur du FC Lyon, de l'Olympique Lyonnais et de St Priest.

J'espère que chacun et chacune d'entre vous a su profiter de l'intersaison pour se reposer, profiter de l'été et de ses plaisirs, recharger complètement les accus et ainsi être en forme optimale pour réussir l'important challenge qui nous est proposé.

Nous entamons ce soir la première saison en configuration (presque) intégrale LAuRAFoot ; il faut que nous ayons tous conscience que, même si nous avons posé un certain nombre de fondamentaux du fonctionnement, rien n'est encore réglé comme du papier à musique. Il faudra de la patience, de l'indulgence, du don de soi à chacun d'entre nous, de la capacité à rassembler à la fois les gens, les cultures, les habitudes, le relationnel et la connaissance du territoire, du respect pour les autres, de la volonté à rechercher à satisfaire les besoins des licencié(e)s, des clubs et des Districts, etc.

Les gens que vous êtes et qui ont été choisis pour figurer sur la liste que je conduisais avec Vincent NOLORGUES ont, a priori, les qualités requises et décrites précédemment et je sais pouvoir compter sur vous comme sur ceux que nous n'avons pas choisis et qui nous sont imposés par les statuts (Présidents de District et représentants des familles) pour que, d'ici peu de temps, nous respirions uniquement LAuRAFoot et non plus « ex-Auvergne » et/ou « ex-Rhône-Alpes ». C'est la condition sine qua non de la réussite.

Rien ne sera facile et il faut parfaitement en avoir conscience pour affronter les difficultés avec succès.

Je profite de cette ouverture (je continuerai de le faire en cours de saison) pour rappeler que nous devons impérativement obéir à des règles très précises et les respecter en toutes circonstances sauf à ce que ça devienne très rapidement la chienlit.

Deux me viennent à l'idée parce que j'y ai été confronté récemment :

Les renseignements :

Pour donner des renseignements, il faut absolument connaître les réponses aux questions ; si on est insuffisamment sûr, il n'y a aucune honte à le dire et dans ce cas-là pour apporter une réponse précise, il importe de la rechercher dans nos textes ou auprès des personnes ad hoc avant de la donner. Il importe également de savoir qu'une réponse orale n'a aucune valeur.

Les budgets :

Chacun de nos axes fonctionne avec des budgets prévisionnels ; si, en cours de saison, un budget n'est pas complètement consommé pour différentes raisons (opération annulée, charges moindres que ce qui avait été prévu, autres ...), la partie ne devient pas disponible pour faire une autre action sans que celle-ci n'ait, au préalable, été validée par les organes compétents.

Je vous remercie de votre attention et j'espère avoir été entendu et pas seulement écouté.

Bonne réunion.»

Avant de passer à l'Ordre du Jour, le DTR Roland SEUX donne la parole aux CTR ex-rhônealpins, MM. Pierre BERTHAUD, Yohann VALLET et Guillaume BUER afin qu'ils se présentent aux membres du Conseil de Ligue

pour que tous soient informés des missions de chacun. Sébastien DULAC, actuellement en mission, rejoindra le Conseil de Ligue en fin de réunion pour faire de même.

1. Informations du Président (B. Barbet)

• Réunions des clubs :

Assemblée Générale des clubs nationaux et réunion N3, le 18 août à Cournon, R1 B et R2 DCE le 21 août à Villeurbanne, R1 A et R2 AB le 22 août à Cournon, R3 EFG le 28 août à Villeurbanne, R3 ABCD le 30 août à Cournon, R3 HIJ le 31 août à Villeurbanne, R1 R2 et U18 Féminins le 1^{er} septembre à Villeurbanne et R1 et U18 Féminins le 7 septembre à Cournon. Il reste le Futsal le 12 septembre à Villeurbanne.

- Plutôt bien suivies par les clubs.
- Nettement moins suivies par les membres du Conseil de Ligue : il importe d'être présent pour s'informer des attentes des clubs.
- Remerciements aux acteurs :
 - De l'organisation et de l'intendance.
 - De l'information générale divulguée : FMI, modifications aux lois du jeu, statut de l'arbitrage, modifications règlements et barèmes disciplinaires.
- Très appréciées par les clubs ex-auvergnats qui ont profité de cette occasion pour s'exprimer.
- La partie conviviale est propice à d'autres échanges.
- Remontées principales concernant les obligations, principalement chez les féminines, qui ne pourront être remplies par les clubs : si pour 2017-2018, les règlements sont adoptés et doivent donc être appliqués, il convient certainement de les réanalyser pour éventuellement les faire évoluer en 2018-2019.

La formule est à reconduire et certainement à faire évoluer notamment dans sa première partie.

Elle sera à compléter, si possible avant la fin de l'année, par une « tournée des popotes » dans les clubs et les Districts.

• Point de situation de Tola Vologe :

Signature des actes d'engagements avec le cabinet d'Architecte Thierry ROCHE et les entreprises (EREL, Jean BLANC et STAL) pour les travaux de la première phase (Restauration siège, rafraîchissement bâtiment formation, réalisation vestiaires).

Les travaux ont commencé et la première phase devrait être terminée fin novembre.

Le déménagement du siège est prévu à la trêve hivernale.

• Les Effectifs 2017-2018 :

EFFECTIFS au 8 septembre 2017

LAuRAFoot

	2016-2017 Fin de saison	2016-2017 Date à Date	2017-2018 Date à Date	Ecart Date à Date	Ecart Date à Date	
Nouvelles	72 733	18 896	15 915	-2 981	84,22%	-15,78%
Renouvel.	160 645	105 674	114 912	9 238	108,74%	8,74%
Chgt Club	24 749	14 215	13 793	-422	97,03%	-2,97%
	258 127	138 785	144 620	5 835	104,20%	4,20%
			-113 507	56,03%		

Districts	2016-2017	2016-2017	2017-2018	Ecart	Pourcentage
	Fin saison	Date à Date	Date à Date	Date à Date	Date à Date
Ain	18846	10 773	11 520	747	106,93%
Allier	13833	9 234	9 353	119	101,29%
Cantal	6720	4 488	4 426	- 62	98,62%
Isère	31319	13 851	14 707	856	106,18%
Drôme Ardèche	28197	13 717	14 584	867	106,32%
Loire	32019	19 350	18 893	- 457	97,64%
Haute Loire	10240	6 744	6 843	99	101,47%
Puy de Dôme	20080	11 810	12 044	234	101,98%
Lyon et Rhône	52118	26 401	28 276	1 875	107,10%
Savoie	10590	5 193	5 687	494	109,51%
Hte Savoie P Gex	27477	16 509	17 678	1 169	107,08%
	251 439	138 070	144 011	5 941	104,30%

EFFECTIFS au 08/09/2017							
	LAuRAFoot						
	2016-2017	S/T	2017-2018		Ecart	%	Ecart %
Fédérale/Sen	62		93		31	150,00%	50,00%
Libre / Senior	42310		45208		2898	106,85%	6,85%
Total Seniors		42372		45301	2929	106,91%	6,91%
Libre / U19 - U18	6964		7102		138	101,98%	1,98%
Libre / U17 - U16	8741		8784		43	100,49%	0,49%
Libre / U15 - U14	10912		11324		412	103,78%	3,78%
Libre / U13 - U12	11070		11684		614	105,55%	5,55%
Total Jeunes		37687		38894	1207	103,20%	3,20%
Foot animation	20228	20228	20694	20694	466	102,30%	2,30%
Libre / Senior F	3705		3841		136	103,67%	3,67%
U18-U17-U16 F	1128		1319		191	116,93%	16,93%
U15 F - U14 F	830		945		115	113,86%	13,86%
U13 F - U12 F	706		800		94	113,31%	13,31%
Foot animation F	963		1062		99	110,28%	10,28%
Total Fém		7332		7967	635	108,66%	8,66%

Foot Ent / Senior	306	307	492	493	186	160,59%	60,59%
FE U19-U18-U17	1		1		0	100,00%	0,00%
Futsal / Senior	809		951		142	117,55%	17,55%
Futsal / U19-U18	38		39		1	102,63%	2,63%
Futsal / U17-U16	15		31		16	206,67%	106,67%
Futsal / Divers	33		56		23	169,70%	69,70%
Total Futsal		895		1077	182	120,34%	20,34%
Foot Loisir	3473	3473	3427	3427	-46	98,68%	-1,32%
Dirigeant	16461		17826		1365	108,29%	8,29%
Dirigeante	3077		3101		24	100,78%	0,78%
Total Dirigeants		19538		20927	1389	107,11%	7,11%
Arbitres	2395	2395	1975	1975	-420	82,46%	-17,54%
Tech / Régionale	352		477		125	135,51%	35,51%
Tech / Nationale	132		150		18	113,64%	13,64%
Educ Fédéral	1824		1496		-328	82,02%	-17,98%
Animateur	95		117		22	123,16%	23,16%
Total Educateurs		2403		2240	-163	93,22%	-6,78%
Ss Contrat / Pro	224		0		-224	0,00%	-100,00%
Total Contrats		224		0	-224	0,00%	-100,00%
Ayant Droit	1931	1931	1625	1625	-306	84,15%	-15,85%
	138 785	138 785	144 620	144 620	5835	104,20%	4,20%

Commentaires :

Faire attention à ne pas donner de signification définitive à l'augmentation de 4,20 %, car même si nous avons dépassé la moitié de l'établissement des licences de l'an dernier, les conditions ne sont pas les mêmes :

- Retard en 2016-2017 dans l'envoi des demandes papier des licences.
- Cette saison, le service licences n'a quasiment pas eu de retard dans l'établissement sauf quelques jours en ce moment + intervention d'intérimaires dès juillet.

Global :

- Retard sensible par rapport à 2016-2017 des nouvelles licences (- 15,78%) contredit par l'augmentation du Football d'Animation.
- Egalité ou presque pour les Changements de Clubs (- 2,97%).
- Beau maintien des renouvellements (+ 8,74%) qui témoigne d'une meilleure fidélisation.

Par catégorie :

- Satisfaction avec :
 - Foot animation : + 2,30%.
 - Jeunes : + 3,20%.
 - Seniors vétérans : + 6,91%.
 - Dirigeants : + 7,11%.

- Féminines : + 8,66%.
- Futsal : + 20,34%.
- Inquiétudes avec :
 - Loisir : - 1,32%.
 - Educateurs : - 6,78%.
 - Arbitres : - 17,54%.

Même si ces statistiques ne sont pas encore significatives, il y a tout de même lieu de s'inquiéter de l'importante baisse du nombre d'arbitres :

Le constat par centre de gestion :

	2016/2017	2017/2018	Ecart	%
D01	186	159	- 27	- 14,52 %
D03	199	161	- 38	- 19,10 %
D15	83	71	- 12	- 14,46 %
D2607	233	189	- 44	- 18,88 %
D38	226	143	- 83	- 36,73 %
D42	324	278	- 46	- 14,20 %
D43	106	88	- 18	- 16,98 %
D63	213	163	- 50	- 23,47 %
D69	470	396	- 74	- 15,74 %
D73	128	101	- 27	- 21,09 %
D74	227	226	- 1	- 0,44 %

- **GT Championnats de Jeunes :**

Le GT cité en objet sera constitué comme suit :

- Arsène MEYER, pilote du GT.
- Jean-Pierre DEFOUR.
- Dominique DRESCOT.
- Thierry DELOLME.
- Philippe AMADUBLE.
- Roland SEUX.
- Yohann VALLET.
- Thierry ASSELOOS.
- Fabien CICCHILLITTI (Ain).
- Sylvain MAUPAS (Allier).

Rappel : la feuille de route fixe l'échéance de l'AG d'hiver pour présenter :

- Une organisation de la saison de transition 2018-2019.
- Une organisation définitive pour la saison 2019-2020.

Pour cela, un projet de textes sera à proposer pour le Conseil de Ligue du 13 novembre 2017.

- **Régionalisation ETR :**

Accord de Vincent NOLORGUES pour piloter ce dossier ; adjonction de Maître Benoit DUMOLLARD pour tous les aspects liés au « respect de la législation du travail ».

L'idéal serait de réaliser complètement cette régionalisation au 01/07/2018.

« L'économiquement correct » imposera certainement de prévoir une échéance décalée.

Pascal PARENT souhaite qu'une échéance soit fixée rapidement pour faciliter l'établissement du budget prévisionnel au sein des Districts.

Concernant la mise à disposition des CTD, Roland SEUX précise qu'il tachera d'anticiper toute planification. Une solution devra être trouvée pour assurer collectivement entre autres, les 1 000 heures de formation demandées aux CTR et CTD.

Ce sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du Collège des Présidents de District, le 4 Novembre 2017.

- **Demande de la F.F.F. pour mise à dispo CTR :**

Formation de 40 enseignants chinois entre le 18 Septembre et la mi-décembre.

Cette formation sera assurée en alternance entre l'Université de Lyon et la Ligue sur 9 semaines. La Ligue dispensera 2 semaines de formation.

- **Le Logo :**

Communiqué du Président de la LFA nous informant des problématiques relatives aux logos des Ligues et des Districts qui ne respectent pas le logotype proposé à titre facultatif depuis 4 ans et notamment du risque de confusion avec le logo fédéral pour ceux qui utiliseraient le coq et le FFF stylisés.

Analyse :

Seules 3 Ligues sur 13 (soit moins du quart) et 30 Districts sur plus de 90 (soit moins du tiers) ont adopté le logotype ; si l'on fait abstraction de ceux qui l'ont fait par fayotage plus que par conviction, c'est encore moins.

Réflexion :

Un logo doit relier à l'appartenance à la FFF : c'est ce que nous faisons avec le coq et le FFF qui d'ailleurs figurent sur le logotype d'où deux poids, deux mesures, suivant que l'on rentre dans le rang ou pas.

Un logo doit identifier un organe que l'on doit reconnaître dès que l'on voit son logo ; c'est ce que nous avons la faiblesse de penser avec celui que nous avons adopté.

Le Président abordera ce problème lors de la réunion des Présidents de Ligue du 12 septembre.

- **Subvention Fédérale de Fonctionnement :**

A la suite de la réunion du Collège des Présidents de Ligue du 13 juin dernier et de la réunion du Bureau Exécutif de la LFA du 6 juillet dernier, le montant de la subvention de fonctionnement qui sera versée à notre Ligue au titre de la saison 2017 / 2018, le 15 octobre prochain, est le suivant :

622.250 € (dont 30.000 €, au titre de la Réforme territoriale).

A titre de rappel, 612 K€ en 2016 / 2017.

- **Réunion Ambition 2020 :**

Cette réunion est organisée le 26 septembre 2017 à Lyon, de 10h00 à 16h00 et concerne les Ligues Auvergne-Rhône-Alpes et Méditerranée.

Celle-ci aura pour ordre du jour :

- Héritage et animation Coupe du Monde 2019 (structuration et développement du foot féminin, offre de pratique adaptée...)
- Foot loisir (sections Loisir clubs, financement, licence pratiquant...)
- Politique de territoire (Accompagnement et animation des instances, accompagnement zones rurales et prioritaires, répartition des moyens ...)
- Bénévolat (licence, référencement, reconnaissance, diversité des profils...)
- Aides aux clubs.

43 personnes sont désignées pour assister à cette réunion, dont les membres du Bureau Plénier, Abtisse HARIZA, Nicole CONSTANCIAS, Valérie RIBOULET, David ROCHES, Roland SEUX, Pierre BERTHAUD, Thierry ASSELOOS et 11 représentants de club.

- **Dons à la Ligue de Football de Saint Martin**

Pascal PARENT informe le Conseil de Ligue que la Fédération Française de Football et la Ligue du Football Professionnel entre autres, ont ouvert un fonds d'aide de l'ordre de 500 000 euros destiné à l'île de Saint-Martin dans le deuxième niveau d'urgence.

Les Ligues, Districts et Clubs souhaitant s'associer à cet élan de générosité, peuvent envoyer des dons sur un compte spécifique ouvert par la FFF à cet effet.

2. Approbation du compte rendu du PV du Conseil de Ligue du 12 juillet 2017 (B. Barbet).

Modification proposée par Jean-Marc SALZA :

« *Indemnités Observateurs et Délégués : Le Conseil de Ligue valide la proposition du Président, relative aux indemnités des observateurs et des délégués **consistant à aligner les indemnités des officiels ex-rhônealpins sur celles des ex-auvergnats en 2 étapes (2 saisons) dans le même esprit que pour les arbitres : 16,50 euros pour les ex-rhônealpins et 20 euros pour les ex-auvergnats pour cette saison 2017/2018, 20 euros pour tous pour la saison 2018/2019*** ».

Le Président souhaite que le logo choisi par le Conseil de Ligue figure sur le compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité, en tenant compte des remarques ci-dessus.

3. Les Commissions (B. Barbet).

a. Propositions de composition pour celles qui n'ont pas été présentées et/ou validées le 12 juillet 2017 :

• Commission DDP et Label

Président :

Patrick BELISSANT

Vice-Président :

Christian BRACONNOT

Membres :

- Gérard SAEZ
- Dominique DRESCOT
- Pierre LONGERE
- Claude AURIAC
- Philippe AMADUBLE
- Paul MICHALLET
- Guy POITEVIN
- Jean-Pierre DEFOUR.

En complément des membres, à titre informatif :

Représentants dans les Districts :

- Luis RODRIGUES (63)
- Michel GODIGNON (03)
- Jean Luc CHAZE (43)
- Guy BRUEL (15)
- Gérard BOUAT (38)
- Patrick CHENE (01)
- Farid DJEBAR (69)
- Roselyne LAULAGNET (07 et 26)
- A désigner (74)
- Patrick GADEYNE (42)
- Christophe VALENTINO (73)

Techniciens :

- Raphael REYNAUD
- Valérie RIBOULET

- Yohann VALLET.

- **Commission Foot Scolaire et Universitaire**

Président :

Dominique DRESCOT

Membres :

- Jean-Pierre DEFOUR
- Stéphane HEROS
- Georges HONORE
- Nicole CONSTANCIAS
- Jean Marc BODET, IPR EPS
- Marie-Christine LEFRANC, directrice UNSS
- Patrick LABLANCHE, référent national USEP, académie de Lyon

+ Les Présidents des commissions départementales, soit 11 personnes, qui seraient réunies une fois par saison.

En complément des membres, à titre informatif :

Techniciens :

- Roland SEUX
- Yohann VALLET (primaire)
- Raphael REYNAUD (université)
- Thierry ASSELOOS (PES).

- **Commission PPF et Pôle Espoir**

Président :

Pierre LONGERE

Membres :

- Georges HONORE
- Dominique DRESCOT
- Gérard SAEZ
- Christophe APFEL, proviseur du lycée Doisneau de Vaulx-en-Velin
- Pierre Etienne TAILFER, IPR EPS
- Pierre-Yves CHASSARD, DRJS
- Marie Christine LEFRANC, directrice UNSS
- Adrien COMMANDEUR, préparateur physique.

En complément des membres, à titre informatif :

Techniciens :

- Roland SEUX
- Cécile LOCATELLI
- Thierry ASSELOOS
- Valérie RIBOULET

Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité la composition de ces Commissions.

- b. Validation de propositions de modifications (compléments, retraits et/ou changements) des commissions nommées le 12 juillet 2017 :

Département Economique et financier : ajout dans la Commission de Gestion de Tola Vologe d'un expert-comptable, en la personne d'Éric LUC.

Département Sportif :

Seniors : déplacement d'Éric JOYON de la configuration « Jeunes » vers la configuration « Senior ».
Suppression de M. Arsène MEYER

Féminines : suppression de Mme Mireille VALENTIN.

Jeunes : en attente de la réponse de Jacky BURLAT, ancien membre. Patrick BELISSANT fait part d'un manque au niveau du secrétariat de sa Commission. Un bénévole sera désigné à cet effet.

Sécurité et gestion des matchs sensibles et à risques : ajout de MM. Jean-Paul CHASTAGNIER et Jean-Michel CHEYMOL.

Ethique : ajout de M. Jacques BOUDAROT.

Yves BEGON signale que la Commission Féminines n'est désormais composée que de 2 membres et que la Commission Futsal n'est composée que d'un seul ex-rhônealpin. Il souhaiterait que l'on remédie à cela.

Département Administratif et Juridique :

Discipline : sur proposition de Pierre EYNARD en raison d'un manque d'effectif conséquent au sein de la Commission, ajout de MM. André PONTON, Robert CHARBONNIER, Michel VACHETTA, Karim SABRI (pour les ex-rhônealpins) et MM. Jean-Paul BORELLY et Jean-François MEZURE (pour les ex-auvergnats).

Instructeurs : ajout de MM. Raphaël MICHEL et Bernard ENJALVIN.

Appel : arrivée de Bernard CHANET qui quitte la Discipline.

Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football :

Membres : Roger AYMARD (U2C2F), Christian ROMOND (UNECATEF) et Jean-Luc HAUSSLER (GEF), Roland SEUX et Pierre BERTHAUD (représenté par Sébastien DULAC en cas d'absence).

Dominique DRESCOT rappelle qu'il souhaiterait qu'un référent soit nommé pour chaque District.

Département Promotion et Développement :

PEF - Prévention : ajout de Tessy PIVETEAU ce qui permettra d'aborder le sport-santé. Monsieur BARBET propose la présidence à André MORNAND, qui accepte.

Toutes les commissions, sauf la Discipline et l'appel qui sont composées pour la durée du mandat, peuvent évoluer si nécessaire.

4. Le fonctionnement (R. Defay - B. Barbet).

a. Débriefing sur le séminaire « Départements – Pôles ».

Ce séminaire s'est déroulé sur 2 demi-journées les 5 et 6 septembre, avec la participation de la société SPINPART, organisme de conseils en RH mis à disposition par la FFF pour les Ligues ayant fusionné.

Ce séminaire concernait chaque Président de Département et les responsables de Pôles. Y étaient associés, le Directeur Général, le DTR et le Président de la Ligue.

Ordre du jour :

- Organisation administrative de la Ligue
- Rappel des objectifs du plan de mandat
- Travail en binôme Président de département / Responsable de Pôle sur les actions à mettre en place pour les réaliser.

Ce séminaire bénéfique est à renouveler. Le Président Barbet est satisfait de l'intérêt des élus et des salariés, ainsi que de la bonne entente entre les binômes.

b. Les commissions :

i. Fonctionnement :

Absolument avoir un fonctionnement en commissions uniques.

Pas toujours cette impression : la commission fonctionne en fonction de la situation géographique de son Président. Absolument à proscrire.

Proposer des réunions plénières (déjà faites pour la CAL et la CRR, à venir pour la CRD (20/09) et à organiser pour les autres) pour peaufiner les organisations.

ii. Les moyens :

- Visioconférence.
Rechercher principalement la limitation à 2 sites surtout pour les auditions
Autrement, accepter un nombre plus important de sites.
- Téléconférence :
Envisager pour des réunions courtes, l'installation de la conférence téléphonique pour éviter les déplacements.

Calendrier d'utilisation :

Organiser, en concertation, entre les commissions, un calendrier d'utilisation des moyens de réunions à distance.

Formation :

Former les membres des commissions à ces moyens.

Rédiger un guide d'utilisation permettant de faire face à des événements.

Avoir la possibilité de contacter un sachant en cas de problème majeur.

5. Les compétences déléguées au Bureau Plénier (B. Barbet).

- Peut statuer sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football (dans les situations d'urgence uniquement),
- Peut faire évocation (si le prochain Conseil de Ligue est hors délai),
- Peut faire appel à titre principal ou à titre incident pour la discipline et de toute autre décision des autres commissions régionales (si le prochain Conseil de Ligue est hors délai),
- Peut statuer sur les propositions de conciliation du CNOSF (si le prochain Conseil de Ligue est hors délai),
- Gère les opérations courantes pour le bon fonctionnement de la Ligue (représentations, gestion des compétitions, etc...),
- Prépare les propositions faites au Conseil de Ligue.

6. Débriefing sur le séminaire du Collège des Présidents (B. Barbet – JC. Milvaque)

Encadrement :

Cas de l'éducateur qui ne peut s'inscrire en formation car il n'est pas en responsabilité d'une équipe « ad hoc » et qui ne peut encadrer cette équipe « ad hoc » car il n'est pas titulaire du diplôme suffisant.

Carte des Commissions (ayant-droit) :

Habituellement un listing est adressé aux Districts pour le renouvellement des cartes d'ayant-droit. Les Présidents présents ne sont pas tous certains d'avoir reçu ce listing.

Habituellement les cartes sont adressées aux Districts, là ce n'est pas le cas. Quid de l'édition et sous quelle forme ?

Licences :

Problématique des listings de licences édités par les clubs :

- Des licences validées figurent : là pas de problème.
- Des licences non validées figurent : problématique de la raison inconnue de la non-validité. Il peut y avoir des licences non validées à cause de l'absence de certificat médical. En attente de la réponse de la FFF consultée sur ce sujet.

Surclassement :

Cas du joueur U15 pour jouer dans une compétition U18 sur 3 années d'âge donc ouverte aux U16, U17 et U18.

Quid du joueur U15 :

- Autorisation avec simple surclassement.

- Autorisation avec double surclassement.
- Interdiction.

Cette question avait été traitée au Conseil de Ligue du 9 juin et Vincent NOLORGUES aurait répondu « autorisation avec simple surclassement » mais cette question ne figure pas au Compte-rendu du Conseil de Ligue.

Changement de club U19 hors période :

Situation dans le District de la LOIRE :

- Le championnat U19 a été supprimé ; les championnats départementaux s'arrêtent aux U18.
- Si un joueur U19 change de club hors période, sa licence lui est délivrée avec la mention « ne peut jouer que dans sa catégorie d'âge. ». Or, comme dit ci-avant, il n'y a plus de championnat U19.
- Après débat au sein du Collège des Présidents, les Présidents se sont accordés, **à l'unanimité**, sur le principe d'une dérogation à renouveler chaque année qui permettrait :
 - A un U19 qui n'a pas d'équipe U19, ni d'équipe seniors (?) dans son club quitté de pouvoir pratiquer en seniors dans son nouveau club si ce dernier n'a pas d'équipe U19.

Il faudrait rédiger un texte de cette dérogation pour :

- Le Conseil de Ligue qui la validera (a posteriori car il faudrait qu'elle s'applique rapidement).
- La Commission Régionale de Contrôle des Mutations.
- Le Service Licences.

Comptes-rendus :

Conseil de Ligue :

Le Collège souhaite qu'un compte-rendu provisoire et non validé soit adressé plus rapidement aux membres du Conseil de Ligue. Il ne serait publié qu'après son adoption au Conseil de Ligue suivant.

Vu la nouvelle fréquence des réunions du Conseil de Ligue, cette demande est très légitime ; elle devra être assortie d'extraits de décision publiés très rapidement chaque fois que le sujet l'exigera.

Il n'y a pas de demande relativement aux comptes rendus des Bureaux Pléniers mais ceux-ci doivent répondre au même traitement que les Conseils de Ligue.

ETR :

Là aussi, les Présidents de District souhaitent avoir des comptes rendus ; ces comptes rendus ne devront pas être un « copier-coller » du diaporama d'ordre du jour.

Autres réunions régionales :

Pas de demande exprimée mais pour rester en cohérence avec le sujet de l'ETR, toutes les réunions « plénières » des commissions régionales devront faire l'objet d'un compte rendu adressé à chaque membre du Conseil de Ligue.

Compétitions Jeunes LAuRAFoot :

Le Conseil de Ligue avait décidé l'installation d'un GT resserré pour plancher rapidement sur le sujet et l'avait composé comme suit :

- Arsène MEYER, Jean-Pierre DEFOUR, Dominique DRESCOT, Yves BEGON.
- Deux Présidents de District : le Collège a désigné Thierry DELOLME et Philippe AMADUBLE.
- Le DTR donc Roland SEUX.
- Deux CTR : à désigner.

La compétence de la politique technique régionale :

Le calendrier des actions :

Collège + ETR.

Validation par le Collège des propositions ETR avec le concours du Département Technique.

Réflexions sur la Centralisation de la Formation :

Associer Vincent NORLORGUES à notre travail.

7. Dossiers juridiques (B. Barbet, R. Defay, M. Coquet).

• **District 42 : U19.**

Suite à la réorganisation des compétitions Jeunes au sein du District de la Loire, M. Thierry DELOLME, Président dudit District, sollicite le Conseil de Ligue pour que ce dernier accorde une dérogation aux joueurs U19 qui ne pourront évoluer dans les championnats ouverts aux U19 du District de la Loire lors de la saison 2017/2018, afin de leur permettre d'évoluer dans une compétition Seniors ;

Attendu que l'article 117 des Règlements Généraux de la FFF prévoit que :

« Est dispensé de l'apposition du cachet « Mutation » la licence :

[...]

b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, **non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge** [...]) de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge [...].

De plus, **le joueur U12 à U19**, ainsi que la joueuse U12 F à U19 F, **quittant son club du fait d'une inactivité partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge** et bénéficiant de ce fait des dispositions du présent paragraphe, **peut évoluer avec son nouveau club uniquement dans les compétitions de sa catégorie d'âge**, cette mention devant figurer sur sa licence » ;

Considérant que ledit article ne peut être appliqué au motif que l'inactivité partielle des clubs du District de la Loire en compétitions U19 n'est pas du fait des clubs mais de la réorganisation des championnats Jeunes par ledit District, ayant entraîné la suppression des compétitions ouvertes aux U19 à compter de cette saison ; Que les licenciés U19 évoluant au sein du District de la Loire ne peuvent donc en subir les conséquences ;

Considérant que le District de Savoie ainsi que les quatre Districts de l'Ex-Ligue d'Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy de Dôme) sont dans la même situation que le District de la Loire ;

Par conséquent, le Conseil de Ligue précise que la dérogation prévue dans l'article 117.b précité ne peut s'appliquer et décide, pour l'ensemble des joueurs U19 qui devaient participer au sein de leur club d'origine aux compétitions U19 organisées par l'un desdits Districts, **de leur permettre de partir librement (dispensés du cachet mutation et non limités à leur catégorie d'âge) dans un autre club appartenant à l'un des six Districts précités.**

Toutefois, cette dérogation est exceptionnelle du fait de la situation particulière de ces derniers et n'est valable que pour la saison 2017/2018.

• **Statut des Educateurs**

- Educateur ASF Andrézieux Bouthéon :

Point sur la situation.

- Educateur diplômé qui fait monter son équipe et qui n'a plus un diplôme suffisant :

La commission CRSEEF a indiqué que lorsque l'éducateur avait plus d'un niveau d'écart entre son diplôme et le diplôme requis, l'éducateur concerné ne pouvait pas mettre son club en règle et donc que ce dernier était en infraction.

Après consultation du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football et de la Direction Juridique de la FFF, il apparaît que cette assertion est erronée et que l'éducateur diplômé qui fait monter son équipe est parfaitement représentatif pour la mettre en règle dans certains cas.

- Commission du 4 juillet à Cournon :

Sans valeur : les décisions prises lors de cette réunion sont caduques puisque la nouvelle Commission n'était pas désignée. Il faut se renseigner sur la Communication qui a été faite à l'extérieur à ce sujet et informer les clubs concernés.

• **Participation de joueurs U15 en championnat U18 (District 42) :**

Suite à un courrier du District de la Loire en date du 28 août 2017 et comme évoqué lors du Conseil de Ligue du 9 juin 2017, le Conseil de Ligue confirme qu'un joueur U15 peut jouer en championnat U18 si le Règlement de la compétition ouvre la compétition aux U16.

En effet, l'article 73.1 des RG de la FFF dispose que « 1. **Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence**, les joueurs et les joueuses **peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence**, sauf pour les licenciés U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Senior ».

En application de cet article, les joueurs U15 peuvent participer aux compétitions ouvertes à la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence, soit la catégorie U16.

Le championnat U18 du District de la Loire étant ouvert aux joueurs des catégories U16, U17 et U18, un joueur U15 peut donc y participer, sur autorisation médicale.

- **GJ Chalamont – Meximieux (groupement)**

Par un courrier du 28 juillet 2017, les Présidents de l'US DOMBES et de COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU confirment leur souhait commun d'arrêter le GROUPEMENT JEUNES MEXIMIEUX CHALAMONT VILLIEU et informent les instances qu'ils se sont mis d'accord sur la répartition des places hiérarchiques laissées libres par les équipes qui composaient le Groupement.

Le Conseil de Ligue valide la répartition des équipes et entérine la dissolution du Groupement.

- **Dérogation article 73 des RG de la FFF : District de l'Ain**

Demande de Dérogation à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF pour les compétitions du District de l'Ain : 0 U16F et 3 U17F.

➔ Le Conseil de Ligue valide la proposition.

- **Critères pour déterminer un club en inactivité partielle ou totale :**

Lorsqu'un club n'a pas engagé d'équipe depuis au moins une saison dans une ou plusieurs catégorie(s), et qu'aucun engagement dans cette ou ces même(s) catégorie(s) n'est déclaré sur la saison en cours, le Conseil de Ligue décide qu'en cas de réclamation d'un club auprès de la LAuRAFoot et après vérification des services administratifs, le club concerné sera déclaré en inactivité partielle ou totale, avec rétroactivité au 1^{er} juin précédant la demande.

Un courrier électronique sera au préalable envoyé au club concerné pour s'assurer que ce dernier ne souhaite pas engager d'équipe pendant la saison en cours.

8. Points et questions divers :

a. **Gérard SAEZ** : Candidature de médecin fédéral, avec avis favorable:

Dr. Julien PETIT, Centre de Consultation du Genevois, 17, Av. Pierre Mendes France, 74100 Annemasse

Le Conseil de Ligue valide cette candidature.

b. **Raymond FOURNEL** : club US Monistrolienne : Matches de jeunes.

Vote des horaires des championnats de Jeunes repoussé en Assemblée Générale de Janvier.

Modifié et représenté explicitement en Assemblée Générale du 18 juin : aucune réaction et adopté, c'est donc l'horaire qui s'impose.

Les clubs ont la possibilité de changer l'horaire avec l'accord de l'adversaire : cf. article 31 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

c. **Roger PRAT** : club de Nord-Lozère qui a engagé une équipe réserve en Gard-Lozère après nous avoir avisé qu'il manquait de joueurs (mail adressé au Président Barbet).

Il convient de préciser que l'équipe première dudit club a une équipe engagée en championnat régional Secteur Ouest.

➔ Le Conseil de Ligue autorise l'engagement de ce club dans le District de Gard-Lozère pour cette saison uniquement. La saison prochaine ledit club devra choisir définitivement l'un des deux Districts. Toutefois, l'équipe première devra évoluer au sein de la Ligue à laquelle appartient le District qui aura été choisi.

d. **Patrick BELISSANT** : Remise régionale du Label Jeune FFF le Samedi 21 Octobre 2017 : District de l'Ain et/ou de la Haute-Loire (comme cela était prévu dans chaque ex-Ligue).

En gardant le dispositif actuel, 1 club par District serait récompensé tous les 11 ans !

Pour l'avenir, Bernard BARBET propose de récompenser 1 club par District tous les ans avec une remise à Tola Vologe précédée d'une animation sur le terrain et le même jour que la manifestation des récompenses jeunes le dernier mercredi de juin.

→ Le Conseil de Ligue valide la date du 21 octobre pour la remise du Label et souhaiterait dans la mesure du possible que les deux soient organisées sur la même journée. Dans le cas contraire, il conviendra de proposer une 2^{ème} date afin d'organiser les remises dans les 2 Districts prévus.

Rappel du barème définitif relatif à la suspension ou au retrait du Label Jeunes FFF, validé par le Conseil de Ligue lors de sa réunion du 05 mai 2017 :

Le Président rappelle que l'application du barème devra se faire dans tous les Districts de la LAuRAFoot et que le but est d'apporter des précisions au règlement fédéral qui prévoit déjà que le Label Jeunes peut-être retiré en cas de problème disciplinaire.

Pour consulter ledit barème : voir le document en annexe.

Claude AURIAC souhaiterait que ce barème soit appliqué dans toutes les ligues régionales.

Pascal PARENT propose que cette thématique soit proposée aux collègues des Présidents de Ligue et de District.

e. **André CHAMPEIL** : la désignation d'arbitre du Puy de Dôme pour faire la touche en R3 pose problème car c'est au détriment des clubs qui font l'effort de fournir des arbitres au niveau du statut de l'arbitrage et qui vont se retrouver sans officiels.

Jean-Marc SALZA s'étonne de cette question puisqu'aucune nouvelle modalité n'a été arrêtée pour ces désignations, la réunion destinée à en débattre n'ayant pas encore eu lieu. Les désignations se font actuellement en concertation avec la CDA suivant la programmation des rencontres, la CRA complétant lorsque cela est possible. La désignation d'arbitres de District sur les compétitions régionales doit aussi être considérée comme une promotion pour ceux-ci et entre aussi dans le cadre de la fidélisation, le nombre de rencontres dirigées ne changeant pas, des arbitres des ligues disponibles pouvant aussi officier en district.

f. **André MORNAND** : carte de membre de la LAuRAFoot, pour assister aux rencontres sur le territoire de la Ligue et pouvoir prouver être Officiel autour d'un terrain si besoin, les compétitions ayant commencé.

→ Ces cartes ont été remises ce même jour en Conseil de Ligue.

g. **Yves BEGON : Règlement des jeunes ex-Auvergne pour approbation.**

→ Le Conseil de Ligue valide le règlement.

h. **Yves BEGON : Critères pour déterminer un club en inactivité partielle**

Cf. dossiers juridiques ci-avant.

i. **Courrier du club de Haute Combraille Foot :**

Par un mail du 11 septembre 2017, le Président du club de HAUTE COMBRAILLE FOOT a sollicité la Ligue pour pouvoir engager une équipe en U16 Promotion d'Honneur en remplacement d'Espaly qui a déclaré Forfait Général. Il précise que son club s'était initialement engagé en championnat U18 départemental mais qu'il ne pourra tenir son engagement faute de licenciés.

Le Conseil de Ligue rappelle qu'après le 15 juillet, les Poules sont considérées comme définitives et ne peuvent être modifiées. Il convient par ailleurs de préciser que cette décision risquerait de créer un précédent et que d'autres clubs pourraient s'estimer lésés par ce choix et légitimes à remplacer le FC ESPALY au sein du championnat U16 PH.

→ Pour ces motifs, le Conseil de Ligue refuse la demande de HAUTE COMBRAILLE FOOT.

j. Candidature au Conseil de Ligue.

Suite à la nomination de Vincent NOLORGUES à la LFA, une place est vacante au sein du Conseil de Ligue. Nous avons reçu la candidature de M. Michel PINEL, Trésorier du District de l'Allier et ancien notaire.

→ Le Conseil de Ligue valide cette candidature qui sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

k. Jean-Pierre DEFOUR : visites médicales des élèves de sections sportives.

L'ex-Ligue d'Auvergne touchait une subvention de la MDS qui permettait la gratuité des visites médicales des sections sportives. Ces visites étaient prise en charge à hauteur de 25 euros maximum quel que soit le type de visite.

M. DEFOUR souhaiterait savoir si ce principe pouvait être reconduit au sein de la LAuRAFoot.

→ Le conseil de Ligue met la décision en délibéré dans l'attente de la réalisation d'une étude budgétaire et d'une simulation sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Ligue.

-----o---oOo---o-----

La séance est levée à 22h45.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE

Annexe :

SUSPENSION OU RETRAIT LABEL JEUNES FFF

PRECISIONS AU REGLEMENT FEDERAL APPLICABLES EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

Tous les clubs labellisés ou en cours de demande de Label Jeunes FFF sont concernés par ce règlement.

En lien avec des décisions prises par une Commission Disciplinaire d'une instance Départementale, Régionale voire Nationale à l'encontre du club et/ou d'un membre du club.

Sanctions concernant l'ensemble du club : toutes les équipes de toutes les catégories sont concernées (y compris foot féminin, Futsal, ...).

ELEMENTS ENTRAINANT SANCTIONS

1. Non-respect de l'article 1 alinéa 1 des Statuts de la FFF :

"L'association dite "Fédération Française de Football", fondée le 7 avril 1919 par transformation du "Comité français interfédéral" créé en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret en date du 4 décembre 1922, comprend des groupements sportifs dénommés Clubs ayant pour but principal ou accessoire de faire pratiquer le football.

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son apparence physique, de ses convictions ou opinions. Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,*
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,*
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,*
- toute forme d'incivilité.*

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées".

Est concerné, tout manquement avéré à cet article, sanctionné disciplinairement ou non.

2. Fraudes, fraudes sur demandes de licence, fausses feuilles de matchs...

3. Mise hors compétition(s) d'une équipe du club.

4. Coup(s) à officiel par un licencié, membre, préposé, salarié ou bénévole du club.

5. Licencié Joueur du club : à partir du 2ème joueur ayant eu une sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux).

6. Licencié Entraîneur, Educateur, Dirigeant, salarié, préposé, bénévole : dès la 1ère sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux).

7. Licencié Entraîneur, Educateur, Dirigeant ou Personnel Médical : Exclusion du banc de touche pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux) et en fonction de la gravité des faits.

8. Accumulation de sanctions disciplinaires sur une même catégorie (à la discrétion de la Commission Régionale de Labellisation).

BAREME DE SANCTIONS

Suspension (ou non octroi) du Label Jeunes F.F.F pendant une saison avec obligation de représenter le dossier internet (dossier Label sans visite terrain) au District de rattachement en avril (ou à la Ligue) pour confirmer être toujours dans les critères du Label Jeunes FFF en vue de récupérer celui-ci pour la saison suivante (sauf si non octroi ou fin de droit : démarche complète avec visites terrain). Obligation d'être inscrit pendant l'année de suspension dans la démarche du PEF et mettre en place, si possible, des actions éducatives en lien avec le motif de la sanction.

En cas de récidive dans les 2 ans à compter du 1er juillet de la saison de suspension : retrait du Label avec interdiction de représenter le dossier du Label Jeunes FFF avant deux saisons.